



**Formulaire de demande de dérogation à l'Arrêté Préfectoral « Bruits de voisinage » du 29 avril 2013**

Manifestations sur les voies et espaces publics

Ce formulaire doit être complété au format numérique et retourné par mail dans un délai minimum de 30 jours avant la date de la manifestation, à l'adresse suivante : [commerce@ville-amboise.fr](mailto:commerce@ville-amboise.fr)  
Passé ce délai, la demande est susceptible de ne pas être traitée.

**DEMANDEUR**

Nom, prénom et qualité (société, association ou particulier) du demandeur :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail :

**EVENEMENT**

Description de l'événement :

Adresse de l'événement :

Date(s) :

Horaires :

## SONORISATION

Sources potentielles de nuisances sonores (ex : concerts...) :

- Puissance totale de la sonorisation watts
- Niveau sonore en décibels (102 db max) :

**DESCRIPTIF DES DISPOSITIONS QUI SERONT PRISES POUR PRESERVER LE SYSTEME AUDITIF DES PERSONNES PARTICIPANT A L'EVENEMENT ET LIMITER LES EVENTUELLES NUISANCES SONORES POUR LE VOISINAGE**

**Pièces à joindre :**

- Plan de situation du lieu de l'évènement, avec localisation du projet, des sources de bruit et des habitations les plus proches, et le cas échéant avec l'indication des zones particulièrement sensibles (hôpitaux, maternités, maisons de convalescence, maison de retraite ou autres établissements)
- Croquis pour situer le lieu des haut-parleurs et/ou enceintes
- Pour une manifestation itinérante : joindre un plan de l'itinéraire

Fait à

Le

**Signature**